



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Les citoyens d'outre-mer invités à partager leurs idées et leur opinion à l'occasion de la 2<sup>e</sup> consultation numérique des Assises des Outre-mer

**Paris, le 22 février 2018** – Annick Girardin, ministre des Outre-mer, a officiellement lancé la 2<sup>e</sup> consultation numérique des Assises des Outre-mer lors d'un Facebook Live qui s'est tenu le 16 février. Chaque citoyen d'outre-mer peut y participer jusqu'au 31 mars 2018 en se rendant sur le site des Assises des Outre-mer : [www.assisesdesoutremer.fr](http://www.assisesdesoutremer.fr).

La 1<sup>ère</sup> consultation numérique a permis à environ 8 000 citoyens d'outre-mer d'identifier 9 grandes priorités pour chaque territoire. Jusqu'au 31 mars 2018, la 2<sup>e</sup> consultation numérique va permettre de recueillir les idées concrètes ainsi que l'opinion des ultramarins sur différents sujets : leur rapport à l'action publique, leur ressenti concernant leur identité ou l'avenir de leur territoire. Les résultats de cette consultation seront utilisés lors de la rédaction du livre bleu outre-mer, qui synthétisera l'ensemble des travaux menés dans le cadre des Assises des Outre-mer.

Comme le précise Annick Girardin, ministre des Outre-mer : « *L'objectif des Assises est d'aboutir à des solutions concrètes qui émergent directement des territoires. Cette deuxième consultation numérique représente une étape importante des Assises car elle permet à chaque citoyen d'outre-mer de partager à la fois ses idées et son opinion avec les décideurs publics.* »

Les Assises des Outre-mer s'achèveront avec la publication du livre bleu outre-mer prévue au printemps 2018.

\* \* \*

#### Contact presse

Nicolas Sire, responsable de la communication des Assises des Outre-mer  
06 49 35 11 28 / [nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr](mailto:nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr)

#### A propos des Assises des Outre-mer

Les Assises des Outre-mer permettent à l'ensemble des citoyens d'outre-mer de construire l'avenir de leur territoire. Plus de 15 000 citoyens ont déjà contribué en direct ou en ligne. Pour plus d'informations, consultez le site : [www.assisesdesoutremer.fr](http://www.assisesdesoutremer.fr)